

# Conseil des gouverneurs Conférence générale

**GOV/2013/34-GC(57)/14**  
1<sup>er</sup> août 2013

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

## Réservé à l'usage officiel

Point 25 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale  
(GC(57)/1 et Add.1)

# Personnel

## Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

*Rapport du Directeur général*

## Résumé

L'objet du présent document est de communiquer, conformément à la résolution GC(55)/RES/15 a) adoptée par la Conférence générale le 22 septembre 2011, des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution et des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2013.

## Recommandation

Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport et recommande de le soumettre à la Conférence générale pour examen.



# Personnel

## Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

*Rapport du Directeur général*

### A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport ont trait au personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau des effectifs – personnel défini comme l'ensemble des personnes qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. La répartition des fonctionnaires par nationalité est présentée dans l'annexe I. Le présent rapport comprend aussi des informations sur les consultants employés au titre d'un contrat de louage de services, qui sont financés par le budget ordinaire (voir annexe II). Il ne couvre pas les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

2. Le nombre total de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2013 était de 1142, dont 122 postes vacants (au 1<sup>er</sup> juin 2011, ces chiffres s'établissaient respectivement à 1143 et 201).

3. La définition de « pays en développement » retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU dans sa publication intitulée « Situation économique et sociale dans le monde ».

4. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés à l'article VII.D du Statut de l'Agence. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Les résolutions de la Conférence générale ont également demandé une plus grande représentation des femmes au Secrétariat.

### B. Objectifs fixés

5. Dans sa résolution GC(55)/RES/15 a), la Conférence générale a prié le Directeur général, entre autres, « de continuer d'assurer [à l'Agence] les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi qu'aux postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres non représentés ou sous-représentés au Secrétariat de

l'Agence ». En outre, elle a invité les « États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence ».

## **C. Mesures prises par le Secrétariat**

### **C.1. Mesures correctives**

6. La direction a régulièrement suivi la mise en œuvre de la résolution GC(55)/RES/15 a), ainsi que les nominations individuelles pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

7. Dix États Membres ont conclu avec l'Agence des arrangements prévoyant l'emploi d'administrateurs auxiliaires. Des États Membres ont financé au total 31 administrateurs auxiliaires pendant la période considérée. Le Secrétariat continue de discuter de la mise en place de tels arrangements avec d'autres États Membres.

8. De plus, dans le cadre de ses efforts pour informer les jeunes des activités de l'Agence et des futures possibilités de carrière, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre son programme de bourses dans le domaine de la coopération technique. Il a par ailleurs considérablement développé son programme de stages ; pendant la période considérée, 345 jeunes y ont participé et le pourcentage de ceux venant d'États Membres en développement est passé de 24 % à 30 %. De plus, 47 % des stagiaires travaillant au Secrétariat pendant cette période étaient des femmes.

### **C.2. Mesures d'information active**

9. Des listes prévisionnelles des possibilités d'emploi et des postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat (au cours des deux années suivantes), qui décrivent sommairement les qualifications exigées pour ces postes, continuent d'être communiquées régulièrement aux États Membres.

10. Pendant toute la période considérée, des réunions ont été organisées avec des États Membres non représentés et sous-représentés en vue de mettre en évidence les obstacles potentiels au recrutement de fonctionnaires de chacun de ces États Membres. La base de données sur les sources de recrutement a été continuellement mise à jour.

11. Le Secrétariat a mis sur pied un programme d'acquisition de nouveaux talents par lequel il recherche activement des candidats qualifiés pour les postes de l'AIEA, en appelant leur attention sur les vacances de poste pertinentes.

12. Le Secrétariat utilise un système de candidature en ligne pour les vacances de postes publiées. Depuis la mise en service de ce système, le nombre de candidatures reçues a sensiblement augmenté pour s'établir à environ 36 000 par an. Le Secrétariat a reçu en moyenne 105 candidatures pour chaque avis de vacance de poste, dont plus de 99 % ont été soumises par Internet. Environ 41 % de ces candidatures provenaient de pays en développement.

### **C.3. Améliorations depuis 2011**

13. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour réduire le temps nécessaire au recrutement en maximisant ses procédures automatisées de recrutement et de sélection et en collaborant avec les responsables du recrutement bien avant que des postes ne deviennent vacants. D'autres procédures de rationalisation (perfectionnement du système de fichiers de candidats et programme d'établissement de listes de

réserve) seront mises en œuvre dans le cadre de l'adoption du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) en 2014.

14. Pendant la période considérée, le Secrétariat a développé les programmes officiels d'acquisition de nouveaux talents et de test des compétences techniques et spécialisées. L'acquisition de nouveaux talents passe notamment par des campagnes plus actives d'information en direction des candidats, la recherche de candidats potentiels et l'établissement de réservoirs de talents pour les futurs postes vacants. Des tests d'aptitudes et de compétences ont été instaurés, en particulier pour les postes de fonctionnaires de rang supérieur exigeant des compétences de haut niveau dans le domaine de la gestion.

15. Comme il y a été encouragé dans la résolution GC(55)/RES/15 a), le Secrétariat a entrepris huit missions de recrutement (consistant en exposés présentés lors de conventions, réunions et autres rencontres portant sur des sujets scientifiques et techniques) pendant la période considérée. Compte tenu des ressources limitées, ces missions continuent d'être organisées sur invitation et grâce au financement d'un État Membre ou dans le cadre d'une réunion parrainée par l'Agence.

16. Pendant la période considérée, le Secrétariat a également continué de faire des exposés sur ce thème dans le cadre de réunions parrainées par l'Agence au Centre international de Vienne ou d'autres conférences locales. Ce faisant, il a mieux informé les participants aux conférences et aux réunions sur les possibilités d'emploi. Par ailleurs, pendant cette période, il a aussi ciblé les jeunes et les femmes qui pourraient rejoindre ses rangs en tenant des stands de recrutement dans le cadre de manifestations organisées par des universités ou des établissements scolaires.

## **D. Données statistiques**

### **D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)**

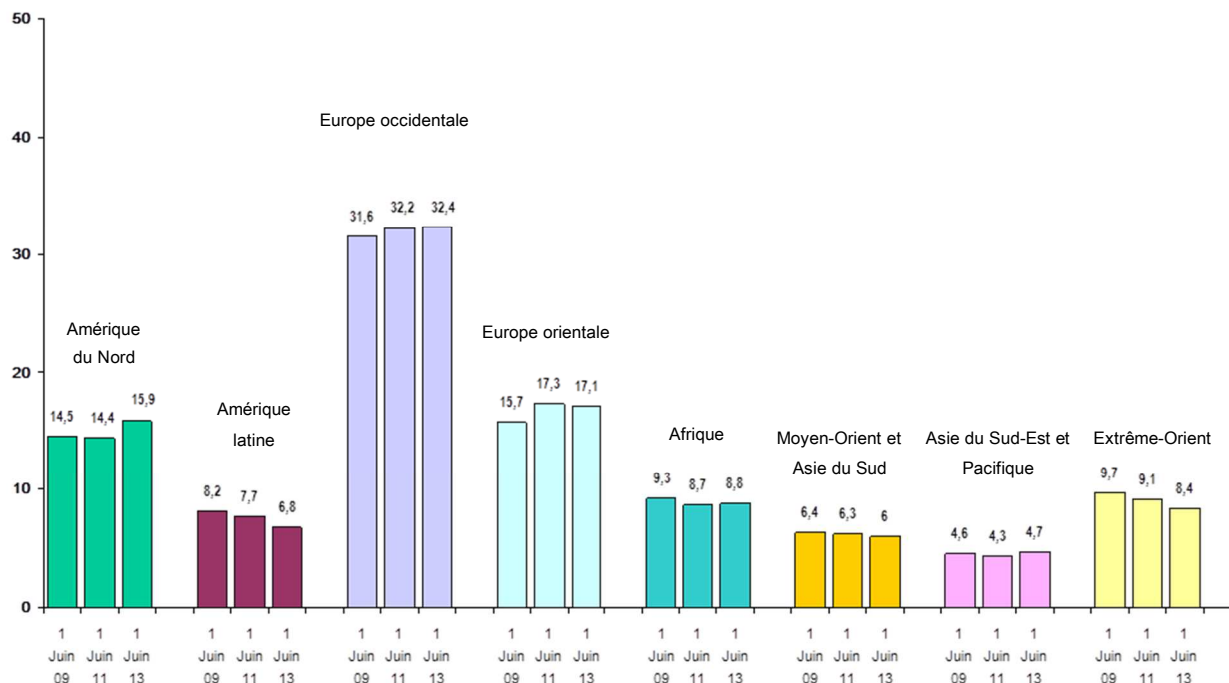
17. Pendant la période considérée, 233 personnes ont été nommées à des postes inscrits au tableau des effectifs et 157 ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 55 (23,6 % du total) venaient d'États Membres en développement et 178 étaient originaires d'autres États Membres.

### **D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat**

18. Le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 151 à 159 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans des postes inscrits au tableau des effectifs est passé de 105 à 108.

19. Pendant cette période, la représentation des régions Amérique du Nord (15,9 %), Europe occidentale (32,4 %), Afrique (8,8 %) et Asie du Sud-Est et Pacifique (4,7 %) a augmenté, tandis que le pourcentage de fonctionnaires originaires d'Amérique latine (6,8 %), d'Europe orientale (17,1 %), du Moyen-Orient et Asie du Sud (6 %) et d'Extrême-Orient (8,4 %) a diminué.

### Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par région géographique



### D.3. Fonctionnaires originaires d'États Membres en développement

20. Pendant la période considérée, le nombre de fonctionnaires venant d'États Membres en développement a diminué de façon marginale, ce qui se traduit par un taux global de représentation de 31% (32 % pendant la période précédente).

21. Conformément à la résolution GC(55)/RES/15 a), le Secrétariat a analysé les régions géographiques qui sont sous-représentées et le nombre de postes qui leur manquent pour atteindre un niveau correspondant à leur contribution au budget ordinaire. Il manque 12 postes à la région Extrême-Orient.

22. L'Agence a reçu des candidatures provenant de 154 des 159 États Membres. Au cours de cette période, elle a reçu des candidatures de 100 des 104 États Membres en développement. Toutefois, environ 90 % de l'ensemble des candidatures d'États Membres en développement émanaient de 46 pays.

23. Pendant la période considérée, des changements se sont produits au niveau des postes de fonctionnaires de rang supérieur : 8 fonctionnaires ont quitté le Secrétariat et 9 nouveaux ont été nommés.

#### **D.4. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés**

24. Les candidatures émanant de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés, au nombre de 5593, ont représenté 21 % du nombre total des candidatures externes reçues, et pour 91 d'entre elles, 23 % du nombre total de candidats très qualifiés. Parallèlement, 45, soit 26 %, des candidats sélectionnés pour occuper des postes vacants étaient des ressortissants de ces États Membres.

#### **D.5. Prévisions en ce qui concerne les départs**

25. Il sera encore difficile pour le Secrétariat de pourvoir ses postes vacants. Le 1<sup>er</sup> juin 2013, ce dernier comptait 1025 administrateurs inscrits au tableau des effectifs. Dans les sept prochaines années, 327 d'entre eux partiront (départ à la retraite ou en raison de la politique de rotation). À ce jour, 470 fonctionnaires sont titulaires de contrats de durée déterminée non finals. Si le taux de rotation actuel au sein du Secrétariat se maintient, on peut prévoir qu'un total de 660 avis de vacances de postes sera publié pendant les sept prochaines années.

26. Sur les 1025 personnes occupant actuellement des postes inscrits au tableau des effectifs, 95 atteindront l'âge de la retraite entre 2013 et 2015, dont 37 travaillant dans le domaine des garanties. Pendant les deux prochaines années, sept États Membres verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que huit autres perdront entre 25 et 40 % de leurs ressortissants pour la même raison.

27. Ce taux de renouvellement élevé offre aux États Membres une occasion de recenser des candidats qualifiés pour occuper des postes qui se libéreront dans les prochaines années.

### **E. Consultants**

28. Les consultants ne sont pas des fonctionnaires du Secrétariat et sont engagés pour aider ces derniers pendant une période limitée, généralement en contribuant par leur savoir-faire, leurs compétences ou leurs connaissances à la réalisation d'une tâche particulière ou d'un travail à caractère professionnel ayant une échéance définie. Ils sont engagés à titre personnel et ne sont pas les représentants d'établissements ou de sociétés. Ils s'acquittent de tâches précises, bien définies, qui aboutissent à un résultat préétabli ou qui revêtent un caractère consultatif. Le Secrétariat dispose d'une base de données pour enregistrer leurs activités, leurs réalisations et leur comportement professionnel.

29. Le recours sélectif aux services de consultants a considérablement aidé l'Agence à exécuter son programme. Les consultants apportent à bon compte un savoir-faire essentiel et sont souvent disponibles à bref délai, ce qui permet aux projets de produire les résultats voulus. Par exemple, ces trois dernières années, ils ont fourni un appui précieux au Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires dans le cadre de l'élaboration et de l'application du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

30. Pendant la période considérée, le Secrétariat a examiné activement la politique et les procédures régissant le recours aux services de consultants. Une politique révisée a été instituée à cet égard, qui limite la durée de ces services à deux ans. La répartition géographique est également prise en compte dans la sélection des consultants et, au 1<sup>er</sup> juin 2013, 27,9 % d'entre eux venaient de pays en développement. La présentation de rapports de synthèse sera encore renforcée avec le lancement du module de l'AIPS consacré aux ressources humaines, qui procurera des données supplémentaires sur

le recours aux services de consultants dans l'ensemble du Secrétariat. En outre, ce dernier établit actuellement un fichier de candidats pour de tels services. Les candidats seront sélectionnés sur concours.

31. Si l'on compare les exercices financiers 2012 et 2011, les dépenses du Secrétariat au titre des services de consultants financées par le budget ordinaire ont diminué de 14,6 %. En 2012, le montant total de ces dépenses représentait 3,7 % de l'ensemble des dépenses relatives au personnel<sup>1</sup>.

## **F. Résumé**

32. Le Secrétariat a besoin de la participation active et du soutien financier des États Membres pour mettre en œuvre ses mesures d'information. Comme indiqué précédemment, le recrutement de personnel, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Comme décrit dans le présent document, le Secrétariat a besoin de l'appui des États Membres pour l'aider à trouver des candidats très qualifiés provenant du plus grand nombre de pays possible. Ce n'est que grâce à des efforts concertés avec les États Membres qu'il pourra être certain de disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

---

<sup>1</sup> GOV/2013/14, États financiers de l'Agence pour 2012, page 22, État financier II : État de la performance financière



**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits au  
tableau des effectifs  
1<sup>er</sup> juin 2013**

NATIONALITÉ	DGA	SDG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	EFFECTIF TOTAL
AFRIQUE DU SUD				1	3	4	4		12
ALBANIE					1		1		2
ALGÉRIE			1		4	1	1		7
ALLEMAGNE			1	3	13	16	7		40
ARGENTINE		1		1	1	7		1	11
ARMÉNIE						3	1		4
AUSTRALIE				2	9	10	2		23
AUTRICHE					2	13	13	5	33
AZERBAÏDJAN					1				1
BANGLADESH						1	3		4
BÉLARUS					2	3	1	1	7
BELGIQUE	1				5	5	1	1	13
BÉNIN						3			3
BOLIVIE							1		1
BOSNIE-HERZÉGOVINE						2	4	1	7
BRÉSIL				2	6	3	3		14
BULGARIE					1	4	5	1	11
BURKINA FASO							2		2
CAMEROUN				1		3	1		5
CANADA			1		9	12	11	2	35
CHILI					1	1			2
CHINE				1	5	6	7	2	21
COLOMBIE					1	3	1	1	6
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE				2	3	14	10	1	30
COSTA RICA					1	1			2
CÔTE D'IVOIRE						1			1
CROATIE						3	2	2	7
CUBA					3	5	1	1	10
ÉGYPTE					3	4	3		10
ÉQUATEUR					1		1		2
ESPAGNE				1	6	11	3	2	23
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1		3	3	44	44	31	2	128
ÉTHIOPIE					2	2	1	1	6
FÉDÉRATION DE RUSSIE	1			1	6	20	9	1	38
FINLANDE						4	1		5
FRANCE	1		1	1	15	28	11	1	58
GÉORGIE						1	1		2

NATIONALITÉ	DGA	SDG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	EFFECTIF TOTAL
GHANA	1					3			4
GRÈCE					1	5	4		10
GUATEMALA						1			1
HONGRIE		1			4	7	3		15
INDE				1	3	11	2	5	22
INDONÉSIE						3	5		8
IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'					1	1	1		3
IRAQ						1			1
IRLANDE				2	5	5	1		13
ISRAËL					1		1		2
ITALIE				1	5	12	11	1	30
JAMAÏQUE								1	1
JAPON				2	6	6	9	1	24
JORDANIE					2	3		1	6
KAZAKHSTAN						2	1		3
KENYA							3		3
KIRGHIZISTAN							1		1
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE						1	4		5
LETTONIE					1	1			2
LIBAN						2	3		5
LIBYE					1				1
LITUANIE					2	4			6
MALAISIE	1				2	3	2		8
MALI					1				1
MALTE								1	1
MAROC				1	3	1	1		6
MAURICE						1			1
MEXIQUE				1	1	2	4		8
MONGOLIE							2		2
MYANMAR						1			1
NAMIBIE							1		1
NICARAGUA						1			1
NIGERIA					1	2	3		6
NORVÈGE						1			1
NOUVELLE-ZÉLANDE			1		1	2			4
OUGANDA						3	1		4
OUZBÉKISTAN						1			1
PAKISTAN					2	6		1	9
PANAMA						1			1
PAYS-BAS					4	1	4	1	10
PÉROU					3	1			4
PHILIPPINES					1	3	2	1	7
POLOGNE					3	2	2		7

NATIONALITÉ	DGA	SDG	D2	D1	P5	P4	P3	P2	EFFECTIF TOTAL
PORTUGAL						2			2
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE					1	3	2	1	7
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA						1			1
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO					1				1
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE							1		1
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE					1	8	3		12
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE			1						1
ROUMANIE					4	4	4		12
ROYAUME-UNI			1		27	21	18	3	70
SÉNÉGAL						1			1
SERBIE					1	3		1	5
SINGAPOUR							1		1
SLOVAQUIE					3	5			8
SLOVÉNIE					1	4	1		6
SOUDAN						2	4		6
SRI LANKA							1		1
SUÈDE					5	5	1		11
SUISSE						2			2
THAÏLANDE						1	2		3
TUNISIE							3		3
TURQUIE					1	4	5		10
UKRAINE						6	6		12
URUGUAY			1			1			2
VENEZUELA					1	2			3
VIETNAM						1	1		2
YÉMEN						1			1
ZAMBIE						1			1
ZIMBABWE				1		1	1	1	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>248</b>	<b>417</b>	<b>268</b>	<b>45</b>	<b>1025</b>

**Consultants employés au titre d'un contrat de louage de services  
1<sup>er</sup> juin 2013**

<b>NATIONALITÉ</b>	<b>FEMMES</b>	<b>HOMMES</b>	<b>TOTAL</b>
AFRIQUE DU SUD		1	1
ALBANIE		1	1
ALLEMAGNE		5	5
ARGENTINE		2	2
AUSTRALIE		4	4
AUTRICHE	11	14	25
BÉLARUS	1		1
BOSNIE-HERZÉGOVINE	1	1	2
BOTSWANA		1	1
BRÉSIL	1	1	2
BULGARIE	1	2	3
CAMBODGE		1	1
CAMEROUN		1	1
CANADA	2	5	7
CHINE		1	1
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	3	3	6
COSTA RICA	1		1
CROATIE	1	1	2
CUBA		2	2
DANEMARK		1	1
ÉGYPTE	2	1	3
ÉQUATEUR		1	1
ESPAGNE		2	2
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	7	17	24
ÉTHIOPIE		2	2
FÉDÉRATION DE RUSSIE	1	6	7
FINLANDE	1		1
FRANCE	2	6	8
GRÈCE	1	4	5
GUATEMALA	1		1
HONGRIE	1	3	4
INDE	1	9	10
INDONÉSIE	1		1
IRLANDE		1	1
ISRAËL		1	1
ITALIE		3	3
JAPON	3	3	6
KENYA		1	1
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	1	2	3
LITUANIE	1		1
MALAISIE	1	1	2
PAKISTAN		6	6
PANAMA		1	1
PAYS-BAS	1	1	2
PÉROU		1	1
PHILIPPINES	2	1	3
POLOGNE	1	2	3
PORTUGAL		1	1
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	1		1
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1	1	2
ROUMANIE	1	4	5
ROYAUME-UNI	2	7	9
SERBIE		1	1
SLOVAQUIE		1	1
SLOVÉNIE	1	2	3
TUNISIE		2	2
TURQUIE	1	1	2
UKRAINE	1	2	3
URUGUAY		1	1
VENEZUELA		1	1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>58</b>	<b>146</b>	<b>204</b>